

Permis de conduire canadien échangeable en permis B?

Par hannaka, le 15/04/2013 à 16:56

bonjour

Je viens d'obtenir mon permis de conduire voiture au Canada, sera t-il échangeable à mon retour en France.

la demande d'échange sera t-elle acceptée automatiquement si je réponds aux critères et quels sont ces critères d'acceptation et de refus pour l'échange de permis et l'obtention du permis B?

merci de vos réponses

Par chaber, le 15/04/2013 à 17:03

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par moisse, le 15/04/2013 à 19:06

Bonjour,

Mieux qu'un long discours, une bonne lecture.

attention Canada: voir les limitations.

Lien à reconstituer :

http://www.mfe.org/index.php/Thematiques/Demarches-administratives/Permis-de-conduire-etranger-Echange-en-France

Par Tisuisse, le 15/04/2013 à 22:30

Bonjour hannaka,

Cet échange ne sera possible que si le permis vous a été délivré par certaines provinces : Canada [échange limité aux provinces suivantes : Alberta (échange limité aux permis de catégorie B), Colombie britannique (échange limité aux permis de catégorie B), Ile du Prince Edouard (échange limité aux permis de catégorie B), Manitoba (échange limité aux permis de catégorie B), Nouveau-Brunswick, Ontario (échange limité aux permis de catégorie B), comtés du nord et du sud du Québec (échange limité aux permis de catégorie B), Terre-Neuve - Labrador (échange limité aux permis de catégorie B)],